

Pays : Nicaragua

Groupe géopolitique de l'UIP : Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC)

Assemblée nationale du Nicaragua

Domaine d'action : Approches novatrices pour la mise en place d'un système d'information permettant de faire progresser le respect des ODD et d'éclairer les lois et les budgets axés sur l'équité et les droits afin de garantir que personne ne soit laissé de côté.

Points marquants (messages)

- Les parlements peuvent explorer différentes manières d'améliorer les procédures et les systèmes de travail afin de garantir que le principe de ne laisser personne de côté soit intégré dans le processus législatif.
- Les parlements peuvent concevoir des outils pratiques pour veiller à ce que les conditions soient favorables aux questions liées aux ODD d'importance cruciale et faciliter les réflexions transversales et intersectionnelles dans le cadre des projets de loi et des amendements.

Contexte

L'Assemblée nationale du Nicaragua a formé un groupe de suivi chargé de veiller à la mise en œuvre des ODD. Ce groupe comprend quatre parlementaires, dont l'un est le Premier Vice-Président du Conseil d'administration de l'Assemblée nationale et les trois autres sont des présidents de commissions parlementaires. Le mandat des membres initiaux a pris fin en 2021, mais le Groupe des ODD poursuivra ses travaux avec de nouveaux membres, élus lors des élections de novembre 2021. Le Groupe oriente les actions des autres commissions sur la base d'un suivi régulier de la conformité de leurs activités aux ODD, prépare des rapports d'évaluation et développe d'autres produits du savoir pour appuyer les travaux des parlementaires. Il travaille en étroite collaboration avec la Direction générale des affaires législatives et la commission parlementaire chargée de coordonner les affaires techniques des 14 commissions permanentes. Ainsi, les ODD sont systématiquement pris en compte dans le processus législatif, et les parlementaires sont conseillés et guidés de manière appropriée et en temps utile lors de l'adoption ou de la modification des projets de loi.

Intégration des ODD dans les fonctions essentielles du parlement

L'outil de référence novateur baptisé Système d'information sur les politiques institutionnelles (SIP-AN) fournit des informations détaillées sur chaque règlement approuvé. Il enregistre des informations sous les catégories suivantes : le nom et le numéro de la loi, la date d'approbation et de publication, le sujet et les objectifs de la loi et la contribution explicite de celle-ci à la réalisation d'une ou plusieurs cibles spécifiques des ODD. En outre, le SIP-AN comprend des références à un certain nombre de données transversales et intersectionnelles concernant, entre autres : les personnes ciblées, les avantages escomptés pour différents groupes sociaux, les questions liées à l'interculturalité, aux changements

climatiques et à l'égalité des sexes, et les questions intergénérationnelles. Le SIP-AN permet également aux parlementaires et aux commissions de vérifier quel ODD est intégré dans tout projet de loi avant sa promulgation. En fonction du domaine thématique, le processus de saisie des informations dans le système relève de la responsabilité du personnel technique de chaque commission, sous la coordination et la supervision des parlementaires de la commission concernée.

La Direction générale de l'analyse et du suivi budgétaire et économique veille à ce que le budget proposé et les politiques publiques soient cohérents avec le cadre des ODD. La Direction générale effectue des analyses complètes au regard des ODD, contrôle et évalue le budget général du pays avant qu'il ne soit soumis au Comité technique des investissements et au Comité technique de la dette de l'Assemblée nationale pour être examiné et approuvé par les parlementaires.

Pour garantir la redevabilité envers les citoyens et les engagements en matière d'ODD, ainsi que la transparence des dépenses publiques du budget général du Nicaragua, l'accent a été mis sur les programmes et projets qui favorisent la lutte contre la pauvreté et la réduction de celle-ci dans toutes ses composantes. Compte tenu des ressources financières limitées disponibles pour atteindre en premier lieu, par des actions ciblées, les personnes les plus en marge, plusieurs accords de prêt avec des institutions financières internationales ont été approuvés par des décrets législatifs.

Des approches novatrices aux fins de progrès pour :

i) parvenir une couverture sanitaire universelle pour tous et élargir l'accès à des soins de santé de qualité (y compris aux services de santé sexuelle et génésique) pour les populations vulnérables et marginalisées

Depuis l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Assemblée nationale a adopté trois lois et 11 décrets législatifs qui visent à améliorer l'accès aux soins et services de santé pour les populations vulnérables et marginalisées. L'un de ces instruments est la loi relative au recueil juridique nicaraguayen des questions de santé, qui renforce et pérennise le cadre juridique ouvrant l'accès aux soins de santé. La loi relative aux centres nationaux pour dispensaires mobiles, entre autres, promeut un modèle de santé des familles et des communautés qui met l'accent sur la prévention, les soins auto-administrés et la responsabilité partagée s'agissant de la protection de la santé. Par ailleurs, l'accès à des soins de santé offrant des services de qualité dans les zones rurales et urbaines est réglementé par la loi, de même que les garanties concernant la couverture des besoins médicaux généraux et spécialisés de la population, y compris, entre autres services, les consultations d'experts, les examens dentaires, les analyses en laboratoire, les tests spéciaux, les échographies et les frottis.

Par ailleurs, les fonds disponibles dans le cadre des accords de prêt internationaux sont complétés par des ressources financières nationales pour aider à renforcer le modèle de santé des familles et des communautés, ainsi que les capacités et les activités du Ministère de la santé, et de cette manière atténuer les disparités en matière de santé et accélérer la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelles et infantiles dans tout le pays. Les accords financiers contribuent également à la modernisation et à l'amélioration des infrastructures, au remplacement des équipements des salles d'urgence dans les hôpitaux, à l'extension de la couverture et à l'amélioration de la qualité des soins

médicaux pour les problèmes de santé les plus courants, avec une attention particulière aux besoins et aux spécificités des groupes vulnérables et marginalisés.

Ces ressources supplémentaires ont permis de renforcer les capacités du système de santé pendant la pandémie de COVID-19 dans le pays, de réduire la morbidité et la mortalité dues à la COVID-19 et d'atténuer les autres effets indirects de la pandémie sur la santé de la population tout en tenant compte des besoins particuliers des groupes les plus vulnérables et des travailleurs de la santé.

ii) intégrer des mesures pour la réduction des risques de catastrophe et la lutte contre les changements climatiques dans les lois, politiques et stratégies nationales

Le budget général du pays concilie les trois axes du développement durable et comprend un certain nombre de mesures pour le renforcement des capacités institutionnelles, ainsi que pour la protection, la conservation et le développement durable de la Terre. En conséquence, les investissements dans le secteur des énergies renouvelables (par exemple, l'énergie éolienne, géothermique et hydroélectrique) ont considérablement augmenté. Les énergies renouvelables ont ainsi atteint une part de 75,8 % dans le bouquet énergétique total du pays et assurent une couverture en électricité de 99 % à l'échelle nationale. Le budget général prévoit des ressources financières suffisantes pour continuer de développer et d'augmenter la part des sources d'énergie renouvelables dans le bouquet énergétique du pays. En étroite coopération avec les ministères et agences concernés, l'Assemblée nationale a soutenu l'élaboration et l'approbation d'un certain nombre de mesures législatives liées au climat et à la résilience couvrant différents aspects environnementaux, y compris l'adhésion à l'Accord portant création du Global Green Growth Institute. L'Assemblée nationale a ratifié l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et a élaboré des approches nationales pour réduire les émissions. Ces approches sont également incluses dans la contribution déterminée au niveau national (CDN) ainsi que dans les stratégies à long terme du pays.

En outre, dans le cadre du Plan national de lutte contre la pauvreté et pour le développement humain (2022-2026), le Gouvernement a donné la priorité à différentes mesures d'incitation pour de nouveaux investissements verts en proposant des alternatives technologiques, économiques et environnementales qui bénéficieront aux familles et aux groupes vulnérables. Le Plan comprend 13 projets en faveur de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques qui sont financés et appuyés grâce à la coopération technique et économique de différents partenaires. Les projets sont axés sur le renforcement de la gestion des zones protégées, la gouvernance climatique, l'utilisation durable des ressources naturelles, la promotion de biens et de services respectueux de l'environnement et la planification d'investissements supplémentaires.

Le Nicaragua prend des mesures dynamiques pour devenir un pays de référence au niveau mondial grâce à son modèle global de protection de l'environnement et de développement durable, dans lequel les personnes et les collectivités locales jouent un rôle de premier plan. L'Assemblée nationale soutient également diverses politiques, programmes et initiatives juridiques pour la réalisation de l'ODD 6 (Eau potable et assainissement), afin d'améliorer la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour

l'ensemble de la population, ainsi que pour réglementer l'importation et l'exportation de substances toxiques.

Activités complémentaires

Le Groupe des ODD a appuyé une série d'activités de sensibilisation et de sondage liées aux ODD, organisées par les commissions permanentes, et a aidé le Gouvernement à tenir compte des conclusions des consultations publiques sur les questions clés du développement durable lors de la préparation de l'Examen national volontaire de 2021.

Défis et leçons tirées

À l'heure actuelle, le Groupe des ODD est engagé dans le processus de validation de l'outil législatif relatif aux ODD. Il est prévu que l'outil soit utilisé par toutes les commissions permanentes en 2022 afin de permettre l'examen complet, avant l'approbation officielle, de toute initiative législative allant à l'encontre des ODD.

L'outil législatif permet de vérifier la mesure dans laquelle les ODD sont respectés. Par exemple, il a été utilisé pour examiner la loi annuelle relative au budget général pour 2022 afin de vérifier dans quelle mesure les stratégies et politiques sectorielles étaient compatibles avec la réalisation des ODD dans un certain nombre de secteurs, notamment ceux de la santé, de l'éducation, des transports et de l'agriculture. Cet outil a permis d'accélérer les progrès dans la mise en œuvre de l'ODD 2 (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), une priorité nationale importante si l'on considère que plus de 80 % de la production alimentaire du pays est entre les mains de petits producteurs. Les leçons apprises et les succès des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ainsi que les efforts nationaux déployés en permanence pour atteindre l'ODD 2 ont été reconnus par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) qui a réaffirmé que le Nicaragua avait réduit la proportion de la population sous-alimentée à 16 % avant même l'adoption des ODD.

Sources et liens

Site de l'Assemblée nationale de la République du Nicaragua :

www.asamblea.gob.ni

Contact

Mme Maritza Espinales, parlementaire, Première Vice-Présidente du Conseil d'administration de l'Assemblée nationale (contact par l'intermédiaire de Mme Georgina Ximena Lacayo Acosta : glacayo@asamblea.gob.ni)